

Tél : 01-60-43-88-50	<input checked="" type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Elémentaire <input type="checkbox"/> Primaire	<input type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> trimestre <input checked="" type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> trimestre <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> trimestre <input type="checkbox"/> extraordinaire	<b>Date</b> Le 17/03/2023 De 19h à 19h40
Courriel Ce.0770449v@ac-creteil.fr	Directeur/trice <input checked="" type="checkbox"/> Sophie Blot		
IEN ou son représentant	<input type="checkbox"/> Carole Ostan		
Enseignant(e)s de l'école	<input checked="" type="checkbox"/> Claire Sassady		
Membres du RASED	<input type="checkbox"/>		
DDEN	<input type="checkbox"/> Jean-Michel Gras		
Parents élus	<input checked="" type="checkbox"/> Déborah GLEYZE <input type="checkbox"/> Aurélie LAVERGNE <input checked="" type="checkbox"/> Nydia DOUKHI <input type="checkbox"/> Marianne PASTOR		
Le maire ou son représentant	<input checked="" type="checkbox"/> Christine Gibert		
Conseiller municipal / RPI	<input type="checkbox"/>		
Autres membres invités	<input type="checkbox"/> Fred Cry <input type="checkbox"/> Marie Louis		
<b>Absent(es)</b> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<b>Absent(es) excusé(es)</b> <input checked="" type="checkbox"/> Carole Ostan <input checked="" type="checkbox"/>		

Président(e) de séance : Sophie Blot	Secrétaire de séance : Claire Sassady
--------------------------------------	---------------------------------------

**ORDRE DU JOUR**  
**du 2<sup>ème</sup> conseil d'école**

1. Rappel du règlement intérieur de l'école (retards, absences...).
2. Présentation des procédures 1<sup>er</sup> degré (signalements d'absentéisme scolaire, déclarations d'incidents, d'accidents, remontées d'informations préoccupantes).
3. Sécurité : Alertes incendie, PPMS attentat-intrusion.
4. Vie de l'école : sorties scolaires réalisées et prévues,
5. Dispositifs d'aides proposés aux élèves (APC, PPRE, PAP, PPS...)
6. Effectifs de l'école à venir
7. Poursuite de scolarité (PS/MS/GS)
8. Coopérative, budget
9. Périscolaire (garderie/ cantine, Intervention mairie)
10. Travaux (intervention mairie)
11. Rappel date du 3<sup>ème</sup> conseil d'école : 23/06/23 à 19h
12. Questions des parents .

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

### 1) Rappel du règlement intérieur

La fréquentation régulière de l'école, maternelle ou élémentaire, est obligatoire.

Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, **les parents doivent, sans délai, faire connaître les motifs de cette absence** (par mail idéalement ou via le blog afin de gêner le moins possible le temps de classe).

Pour rappel, les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

**Tout retard doit rester exceptionnel et devra être justifié.**

Les parents sont garants du respect de l'obligation d'assiduité par leurs enfants ; ils doivent respecter et faire respecter les horaires de l'école.

Pour rappel les horaires de l'école sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 50 à 11 h 50 et de 13 h 50 à 16 h 50. **L'accueil** des élèves s'effectue 10 minutes avant l'heure d'entrée le matin et l'après-midi.

### 2) Présentation des procédures 1<sup>er</sup> degré (signalements d'absentéisme scolaire, déclarations d'accidents, remontées d'informations préoccupantes).

#### Absentéisme 1<sup>er</sup> degré

En cas d'absentéisme (4 ½ journées dans une période d'un mois), l'école est tenue de le signaler à l'IEN, c'est pourquoi en cas d'absence il est demandé aux parents d'avertir l'école.

#### Déclarations d'accident

En cas d'accident, une déclaration est faite.

#### Informations préoccupantes

Elles peuvent être de deux ordres

- Manque de soin/changement d'attitude de la part de l'élève.
- Violence physique grave

### 3) Sécurité

Ces exercices permettent aux personnels et aux élèves de réagir en cas de problème.

1<sup>er</sup> exercice incendie : réalisé le 19/09/2022 matin (déjà été évoqué lors du 1<sup>er</sup> conseil).

2<sup>ème</sup> exercice incendie : réalisé le 16/02/2023 matin.

Exercice PPMSA Attentat-Intrusion, réalisé le 29/11/2022 : Les classes devaient se mettre en sécurité.

Le scénario a été adapté par l'équipe « faire comme si un méchant était entré dans l'école, donc se cacher et faire le moins de bruit possible ».

Un gendarme était présent pour cet exercice, nous avons suivi les recommandations du gendarme faites l'année dernière à savoir définir une mission pour un adulte.

Exercice PPMS (mise à l'abri pour risques chimiques, réalisé le 27/01/2023 : Les classes devaient se mettre en sécurité. L'alerte n'ayant pas été entendue de tous, il a été demandé à la mairie d'acheter une corne de brume ou un sifflet à main.

#### 4) Vie de l'école

- **Intervenant musique** : 10 séances les mardis et vendredis du 30/05 au 30/06. Projet autour des animaux des pays chauds/animaux imaginaires. Dispositif subventionné à 50 % par Marne et Gondoire, 50% le RPI.
- **Concert** « Les Ritournelles » : En attente de la date. Offert par Marne et Gondoire.

##### Pour rappel, les activités réalisées :

**Octobre** : Semaine du gout

**Décembre** : spectacle de Noël et visite du Père-Noël

**En janvier** : Galettes et couronnes

**Février** : Escape Game sur les émotions (financement avec la coopérative)

##### Pour rappel, les activités prévues restant à réaliser :

**Avril** : semaine arc-en-ciel

**Avril** : Venue de la ferme Tiligolo avec ses animaux à l'école (financement RPI)

**En juin (le 16)** : Exposition des travaux des élèves et collation avec les parents

**En juin (le 24 matin)** : visite des futurs élèves

Nous sollicitons les parents d'élèves pour organiser une collation (boissons sans alcool et plats sucrés/salés) lors de l'exposition. Pour rappel, seuls les parents sont conviés à cette exposition avec les élèves.

#### 5) Les dispositifs d'aides proposés aux élèves

Différents dispositifs d'aides peuvent être proposés aux élèves en fonction des besoins.

- **PPRE**

Le **PPRE** consiste en un plan coordonné d'actions, conçu pour répondre aux difficultés scolaires rencontrées par un élève et formalisé dans un document qui précise les objectifs, les modalités pédagogiques, les échéances et les modes d'évaluation.

- **PAP**

Le **plan** d'accompagnement personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux **élèves** qui connaissent des **difficultés scolaires durables** ayant pour origine **un ou plusieurs troubles des apprentissages** et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires.

Le document PAP est un document normalisé qui présente les aménagements et adaptations pédagogiques dont bénéficie l'élève. Il peut être mis en place sur proposition du **conseil des maîtres** ou du **conseil de classe** ou à la demande des **parents**.

Le **médecin de l'éducation nationale** rend un avis sur la pertinence de la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé après l'examen des bilans psychologiques et paramédicaux réalisés par l'élève.

- **PPS**

Un projet personnalisé de scolarisation concerne les élèves en situation de handicap et une fois que la famille a saisi la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

**La mise en place du GEVA-Sco permet de faciliter la transmission des informations entre les acteurs et la mise en place de parcours cohérents.**

- **APC**

Les activités pédagogiques complémentaires ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles nécessitent l'accord des parents concernés. Elles permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages notamment.

Les APC peuvent permettre aussi de réaliser des projets spécifiques.

## 6) Effectifs de l'école pour la rentrée 2023/2024

- **PS : 14 inscrits à ce jour (1 inscription de PS supplémentaire est prévue)**
- **MS :10**
- **GS 21**

**Soit 46 élèves de prévus.** Nous avons actuellement 44 pour l'année scolaire 2022-2023.

## 7) Poursuite de scolarité (PS/MS/GS) :

Les propositions de passage ont été transmises le 17/03 aux familles (réponses des familles à donner le 03/04).

Les propositions de décision seront transmises le 14/04 aux familles (réponses des familles à donner le 15/05).

## 8) Coopérative, budget

Septembre 2022 : **501,14**

**Bénéfices : 1 872,75€**

**Dépenses : 1 465,53€**

Solde au 10 mars 2023 : **908,36€ + 624,€**

**En attente :** Achat d'un vidéoprojecteur prévu grâce à un don des « Bouts de choux ».

## 9) Garderie/cantine

**Pas de remarque ni question**

## 10) Travaux

Nous remercions la mairie pour l'achat et la pose de rideaux en motricité, ainsi que pour la pose de l'espalier qui a été acheté par un don de l'APE RPI. Nous remercions également la mairie pour les protections de deux des poteaux de la cour.

## 11) Date du 3<sup>ème</sup> conseil d'école : 23/06/ à 19h (attention changement de date)

## 12) Questions des parents (transmises au plus tard le 09/03/2023).

**Pas de question en date du 13/03/2023**